



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**COMITE DE MASSIF  
DES ALPES**

Dossier suivi par :  
Corinne ADJUTO, Responsable des instances  
06 45 69 79 77

Grenoble, le 28/05/2024

**COMITE DE MASSIF DES ALPES**

## **Réunion plénière d'installation**

**Lundi 11 mars 2024 de 10h à 13h30 à Grenoble, dans les salons de la préfecture de l'Isère**

**COMPTE-RENDU**



## **Mot d'accueil du préfet de l'Isère :**

- Présentation synthétique des enjeux alpins en Isère et des travaux d'intérêt collectif engagés (avenir des stations villages de moyenne altitude, nouvelle génération de CRTE, diversification économique des vallées, mobilités et attractivité du sillon alpin, héritage et rôles de Grenoble « capitale des Alpes »)

## **Introduction de séance par le préfet coordonnateur de massif**

Après avoir remercié l'hôte de la séance et les participants, le préfet rappelle le rôle du Comité de massif et celui de membre :

- Rappel du rôle du Comité et des membres : les comités de massif, parfois qualifiés de « parlement de la montagne » sont des outils démocratiques assez uniques permettant le partage d'informations, l'échange et la construction d'une stratégie collective entre les décideurs politiques, les acteurs économiques et le monde associatif concourant à la vie et à la protection des massifs.

Un membre :

- Participe aux instances : comité de massif (au moins 1 par an / 3 comités envisagés en 2024), commissions (permanente et thématiques)
- Échange avec ses pairs pour construire des feuilles de route et des positionnements collectifs
- Contribue aux travaux du Comité de Massif sur les sujets qui le mobilisent ; plusieurs formes sont possibles : expression d'avis, rédaction de motions, rédaction de résolutions, participation aux groupes de travail thématiques (plusieurs réunions par an), contribution à des documents stratégiques pour le Massif des Alpes, proposition d'interventions, de visite de site, etc.

Le préfet énonce ensuite ses souhaits pour la mandature 2023/2029 :

L'enjeu d'adaptation et de transition des territoires de montagne, particulièrement soumis et sensibles aux aléas du dérèglement climatique, n'est plus à débattre ; il faut désormais trouver des solutions pour préserver non seulement les populations qui vivent et travaillent dans nos massifs mais également les populations qui découvrent et pratiquent la montagne. Il faut aussi protéger les paysages et la richesse de la biodiversité des territoires alpins.

Un deuxième objectif majeur consiste à faire davantage connaître ce Comité de massif et la valeur ajoutée qu'il apporte en termes de création de collectif, d'expérimentation et de cohérence des politiques publiques. Il existe très peu d'instances où l'ensemble des acteurs d'un territoire sont susceptibles d'être réunis pour « penser l'avenir ». En cette période marquée par la confrontation entre les acteurs, sur de nombreux sujets, il apporte les conditions d'un dialogue, d'une réflexion partagée et d'une vision commune qu'il faut préserver et conforter pour aller plus vite, plus haut, plus fort dans la protection et le développement du massif alpin !

**Le commissaire de massif rappelle ensuite l'ordre du jour de la séance :**

- 1/ Mise à l'approbation du règlement intérieur du Comité de massif modifié
- 2/ Composition des instances du Comité de massif :
  - o Élections des 25 membres de la commission permanente puis de la présidence et de la vice-présidence.
  - o Élections des membres des commissions thématiques spécialisées.
  - o Élections des représentants du Comité de massif dans les instances extérieures. (Conseil national de la montagne et comités territoriaux des Agences régionales de Santé).
  - o Intervention des membres élus à la présidence et à la vice-présidence de la commission permanente.
- 3/ Définition de la feuille de route du Comité de massif
- 4/ Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 : comment le Comité de massif peut-il être associé à la préparation de ces jeux ?

## Séquence 1 = Approbation du projet de règlement intérieur modifié

Lors de cette plénière, il est nécessaire, en tous premiers lieux, d'approuver le projet de règlement intérieur modifié afin de procéder régulièrement à la séquence de vote et d'installation des différentes commissions.

Le projet de règlement intérieur modifié a été transmis par le commissariat de massif le 13/02/2024 à tous les membres du Comité et à leurs collaborateurs identifiés.

Cette nouvelle version indique notamment que les élections permettant la composition des différentes commissions se fera au scrutin de listes.

Par ailleurs, le nombre de membres a été harmonisé pour les trois commissions spécialisées, chacune des trois commissions comptant désormais 21 membres.

Concernant les membres suppléants, ces-derniers peuvent assister aux réunions des différentes instances du comité même si le titulaire est présent, participer aux débats et échanges, exposer leur point de vue mais ils ne pourront pas voter. En revanche, un membre suppléant pourra exprimer un suffrage en lieu et place du membre titulaire quand celui-ci est empêché. Dans ce cas, nul besoin que le titulaire donne un pouvoir à son suppléant.

Concernant la composition des commissions, il a été donné la possibilité de constituer des binômes et ce afin d'assurer la meilleure participation et la meilleure représentation possibles des membres, gage d'une qualité dans les échanges et les prises de décisions.

Remarque des PNR (Philippe Gamen) : Les PNR sont représentés dans le collège des organismes et associations concourant à la vie et à la protection du massif ; Or, la gouvernance des PNR est exclusivement confiée à des élus locaux et de ce fait, les PNR devraient être représentés dans le collège des élus locaux.

Le commissaire de massif rappelle que la composition des collèges relève du niveau national et précise que cette remarque pourra être relayée au Conseil national de la montagne.

**→ Le projet de règlement intérieur est mis au vote et adopté à l'unanimité.**

Le règlement intérieur approuvé est transmis aux membres du Comité de massif et à leurs collaborateurs avec le présent compte-rendu.

Il est également diffusé sur le site internet de la préfecture de région Provence Alpes Côte d'Azur :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Massif-des-Alpes>

## Séquence 2 = Elections des différentes commissions du Comité de massif

Pour rappel, en référence à la loi Montagne, quatre commissions constituent les instances principales du Comité de massif des Alpes :

- la **commission permanente (CP)**,
- la **commission spécialisée « Espaces et urbanisme »**,
- la **commission spécialisée « Transports et mobilité »**,
- la **commission spécialisée « Développement des produits de montagne »**.

Pour cette séquence dédiée à l'élection des membres constituant les commissions ci-dessus énoncées, Corinne Adjuto rappelle les modalités de vote et annonce les noms des candidats. Le préfet met au vote et annonce les résultats du suffrage.

A terme de cette séquence, les commissions sont régulièrement constituées.

→ **Composition des commissions en Annexe 1.**

### **PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCE DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Fabrice PANNEKOUCKE est élu, à l'unanimité, président de la commission permanente** du Comité de massif des Alpes et, à ce titre, il coprésidera le Comité avec le préfet coordonnateur de massif.

**Chantal EYMEOD est élue, à l'unanimité, vice-présidente de la commission permanente** du Comité de massif.

### **ELECTION DES REPRESENTANTS DU COMITE DE MASSIF DES ALPES AU CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE (CNM)**

**Les membres du collège des élus locaux** ont élu, au sein de leur collège, un représentant pour siéger au CNM, parmi les candidats qui se sont fait connaître.

→ Fabrice Pannekoucke, en obtenant le plus grand nombre de voix, est élu par le collège des élus locaux pour représenter le Comité de massif des Alpes au CNM.

**Les membres des autres collèges** ont élu un deuxième représentant.

→ Après un ballotage et un deuxième tour, Régis Bouchacourt, représentant la CCI Provence Alpes Côte d'Azur, remporte les suffrages et représentera le Comité de massif des Alpes au CNM.

Le commissariat de massif adressera un courrier au directeur général de l'ANCT pour l'informer des deux membres alpins élus pour siéger au CNM.

## Représentants aux Conseils territoriaux de santé des ARS

ARS Auvergne-Rhône-Alpes :

- Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, représentant l'ANEM au comité de massif des Alpes, est élue à l'unanimité.

ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Colette Fabron (Région Sud) est élue à la majorité des suffrages exprimés.

Un courrier sera dressé par les coprésidents du Comité de massif aux deux directeurs des ARS.

\*\*\*

Le préfet remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation à ces élections et la bonne réalisation de cette séquence.

Fabrice Pannekoucke et Chantal Eyméoud sont invités à prendre la parole pour énoncer leur discours de politique générale et leurs ambitions pour la mandature nouvellement installée.

Fabrice Pannekoucke : « *Être au service d'une montagne vivante et habitée* »

Les impacts du changement climatique et les attentes sociétales ont beaucoup évolué et nécessitent de « regarder » différemment les territoires de montagne. Les actions devront être réfléchies et proposées collégialement, basées sur des données objectives mais différenciées selon la nature et les caractéristiques propres des territoires. L'ensemble des activités de la montagne devront être appréhendées de façon systémique et mises en valeur : le ski, là où ce sera encore possible, l'agriculture, la forêt, les lacs, le thermalisme, les fonds de vallée, la mobilité, l'habitat, la production d'énergie, la préservation de la ressource en eau, la gestion des déchets, la prise en compte des risques, etc.

Les instances du Comité de massif permettent un regard croisé sur nos territoires, leur développement et leur protection, lors de temps informels et dématérialisés notamment qui pourront concourir à la préparation des réunions plus formelles (sessions plénières du Comité ou commissions permanentes). Ce mode de fonctionnement permettra une agilité dans le traitement des sujets. Mais globalement, répondre aux différents enjeux des territoires de montagne ne pourra se faire que collectivement, à l'échelle du massif, à l'échelle nationale mais également à l'échelle européenne (SUERA).

Une attention particulière devra également être portée à l'éducation des jeunes et à la transmission.

Chantal Eyméoud : « *Mieux se connaître pour échanger sur des sujets qui opposent parfois, de façon apaisée* »

Le rôle de chacun est essentiel au sein du Comité de massif qui est la seule instance permettant de croiser autant de points de vue différents et révèle « l'état d'esprit de la montagne » caractérisé par la solidarité, l'engagement, l'adaptation.

## **La feuille de route de la nouvelle mandature doit s'inscrire dans la continuité du travail réalisé par la mandature 2017/2023.**

Lors de la réunion conclusive qui s'était tenue à Embrun le 7 novembre dernier, un bilan avait été dressé et avait donné lieu à l'édition d'un certain nombre de recommandations pour la mandature 2023/2029 :

- Avoir le « Réflexe Jeunes » pour tous les travaux du Comité et à tous les niveaux.
- Poursuivre la dynamique impulsée par les états généraux de la transition du tourisme en montagne en abordant plus largement les transitions écologiques et économiques globales. Cette démarche doit être portée par le Comité, se nourrir des expériences européennes et se mettre en œuvre au plus près du terrain, notamment à l'échelle des territoires « Espaces valléens » alpins.
- Le développement des territoires de montagne doit être réaliste et soutenable, en travaillant les projets en concertation et en limitant leurs impacts paysagers et environnementaux. A l'instar de ce qui a été proposé par le groupe « Biodiversité », un travail sur les indicateurs et des bases de données objectives (environnementaux notamment) devrait être engagé pour s'assurer de la qualité des projets suivis dans les différentes instances et mieux outiller les prises de décisions.
- Plusieurs recommandations ont également été énoncées sur des thématiques spécifiques que sont : la mobilité, l'urbanisme, la biodiversité, la préservation de la ressource en eau, les risques naturels, le pastoralisme, l'agriculture, la gestion des forêts et la valorisation du bois des Alpes, l'économie de montagne, le logement, l'emploi, la formation des jeunes, le rôle des refuges, le tourisme, le renforcement des coopérations territoriales et transfrontalières.

Ces recommandations sont synthétisées dans un document remis à la nouvelle mandature dans le dossier de séance.

### **A cet « héritage », s'ajoutent des travaux à engager sur :**

- L'élaboration du Plan stratégique d'adaptation au changement climatique des secteurs économiques du massif, en application de la loi climat et résilience, en articulation avec les COP de la planification écologique et la nouvelle génération des CRTE (Contrats de réussite de la transition écologique) ;
- L'analyse du bilan à mi-parcours des contractualisations CIMA (convention interrégionale du massif des Alpes) et FEDER (fonds européen de développement régional).
- L'accompagnement des jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 (JOP 2030).

### **Echange avec les membres du Comité**

Plusieurs membres prennent la parole pour évoquer les sujets prégnants à mettre en avant au cours de cette mandature.

Pascale Boyer, députée des Hautes-Alpes, présidente de l'ANEM :

- Le logement touristique en station de montagne

- La production d'énergie hydroélectrique, l'hydrogène, les énergies renouvelables et nucléaire (microcentrales).
- Le stockage du carbone
- La réindustrialisation verte du massif alpin.

Les représentants des associations Mountain Wilderness, Mountain Riders et CIPRA s'expriment de façon coordonnée et initient un consortium d'ONG de la montagne pour coconstruire une vision partagée des transitions à mettre en œuvre et orienter les travaux *ad hoc* nécessaires.

Vincent Neirinck (Mountain wilderness) :

- 30 années au sein du comité de massif des Alpes
- Nécessité d'agir face au changement climatique et à la préservation des territoires

Camille Rey-Gorrez (Mountain Riders) :

- des exemples comme les dispositifs « Flocon vert » ou encore « Montagne Zéro Déchet » montrent que le dialogue et la confiance permettent de faire aboutir de beaux projets
- Travailler les postures et les modes de gouvernance
- S'ouvrir à des démarches prospectives
- Eclairer l'action du présent en imaginant le futur et se préparer à des changements brutaux

Alain Boulogne (CIPRA) :

- Importance du cas par cas dans les territoires de montagne ; il n'y a pas de modèle unique ; chaque site est spécifique

Jacques Adenot (PNR du Vercors) :

- Nécessité de travailler sur des indicateurs environnementaux pour garantir la qualité des projets et les prioriser
- Création d'un groupe de travail sur la gestion de l'eau (pour évaluer le risque du manque d'eau) et la valorisation du patrimoine alimentaire alpin
- Renforcer la présence des élus dans les groupes de travail et notamment dans ceux relatifs à l'agriculture et au pastoralisme
- Associer les chefs de projets « Espaces valléens » et « Avenir Montagne Ingénierie » à la commission dédiée au développement des produits de montagne et à certains groupes de travail, comme par exemple sur la thématique des refuges
- Travailler sur la problématique de la surfréquentation touristique et du tourisme climatique
- 2026 : Année du pastoralisme

Emilie Bonnivard (députée de la Savoie) :

- Le ski et les stations de montagne ont encore un avenir mais une transition est nécessaire pour certaines stations et certains massifs. La chaîne de valeur économique liée au ski est essentielle pour les stations et, pour l'heure, rien ne permet de la remplacer

- Souligne le rôle du comité de massif dans l'action collective et demande aux associations environnementalistes de tenir des postures cohérentes entre leur expression au Comité de massif et leurs actions en justice (ne pas attaquer les projets des stations qui auront été discutés collectivement en amont)

Isabelle Roux (Réseau Educ'Alpes) :

- Importance de la thématique « jeunesse »
- Travail en cours sur l'association et l'accueil des jeunes au Comité de massif via notamment l'initiative d'un « dialogue structuré ».

Damien Gaucherand (CRESS AURA) :

- Représentant les employés et les entreprises de l'Economie sociale et solidaire, Damien Gaucherand précise que son intervention a été préparée par les deux CRESS et souligne l'importance des hommes et des femmes "premiers de corvée" qui font vivre les systèmes de montagne. Ce ne doit pas être les grands oubliés du mouvement engagé par le Comité de massif ; les CRESS seront vigilantes et souhaitent s'inscrire dans une démarche constructive pour les travaux du Comité à venir.

Laurent Reynaud (Domaines skiables de France) :

- Adaptation nécessaire face au réchauffement climatique
- Tenir compte des travaux scientifiques pour objectiver les données et ainsi éviter les écueils et les simplifications
  - Philippe Matheron précise qu'il existe déjà de nombreuses ressources, comme les conseils scientifiques des Parcs
- Droit à la différenciation et à l'expérimentation permis par la loi Montagne à mettre en œuvre

Christophe Leger (Chambre Agriculture AURA) :

- Souligne l'arrivée de deux représentants des Jeunes agriculteurs au Comité de massif
- Souhaite une plus grande implication des élus dans le groupe « Agriculture » pour porter notamment certains enjeux relevant de la politique agricole commune (spécificités des territoires de montagne et prise en compte des surfaces ligneuses dans le système d'aides)

Bernadette Saudemont (Département des Hautes-Alpes) :

- Rôle essentiel et transversal du groupe « Jeunesse » et nécessité de mobiliser les jeunes dans toutes les thématiques
- Etablir les conditions pour qu'ils puissent avoir un projet de vie dans les montagnes alpines (qu'ils y soient nés ou qu'ils souhaitent s'y implanter)

Frédéric Michel-Villaz (FFCAM) :

- Importance des refuges, qui ne représentent pas uniquement des bâtiments mais aussi des outils au service des politiques de cohésion, d'éducation à la montagne, de développement touristique et économique

Francis Odier (FNE) :

- Prône une méthode d'évaluation environnementale qui identifierait les différentes variantes disponibles pour la recherche de consensus et une plus grande transparence dans les choix de projets à accompagner
  - Philippe Matheron précise que l'absence d'alternatives a souvent été évoquée lors des jugements rendus par les tribunaux administratifs

Nathalie Faure (Département de l'Isère) :

- « *La montagne est la première victime du réchauffement climatique, et les montagnards n'en sont pas responsables* », d'où la nécessité de s'adapter. Le ski demeure une des composantes essentielles pour certains territoires. D'autres devront envisager différentes pistes de développement mais c'est ensemble, avec beaucoup de cohérence, que des solutions « sur-mesure », adaptées à la diversité des territoires pourront être trouvées.

Denise Leiboff (Communes pastorales) :

- Rappelle que 2026 sera l'année du pastoralisme
- Souhaite une implication plus forte des élus sur cette thématique
- Rappelle que la transhumance a été classée au patrimoine mondial immatériel par l'UNESCO et qu'il est désormais nécessaire de mettre en œuvre un plan de sauvegarde pour faire vivre cette reconnaissance
- Evoque les actions portées par les communes pastorales pour les jeunes : un volet pédagogique important mis en œuvre pour faire naître des vocations d'éleveur ou de berger, mission auprès de jeunes « exclus » pour leur faire découvrir la vie dans une ferme
- Propose qu'un travail soit réalisé sur les documents d'urbanisme pour préserver les activités liées au pastoralisme

**Informations sur le planning prévisionnel des instances en 2024 :**

- Commission permanente : lundi 13/05/2024 à Lyon
- Commission permanente en visioconférence le lundi 17/06/2024 après-midi
- Comité de massif en session plénière le mardi 02/07/20247 matin, dans la Drôme
- Commission permanente en Tarentaise le jeudi 12/09/2024
- Comité de massif en session plénière dans le Dévoluy le mercredi 09/10/2024, en amont du congrès de l'ANEM

#### Séquence 4: Contribution du Comité de massif à la préparation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 (JOP 2030)

L'objet de cette séquence ne fut pas de débattre sur le principe de la tenue de ces jeux mais bien d'appréhender la façon dont le Comité de massif souhaite se positionner pour accompagner la préparation de ces jeux olympiques.

Le Comité dispose, conformément aux prérogatives que la Loi Montagne lui octroie, d'un pouvoir d'auto-saisine pour tous les sujets relatifs aux territoires du massif. Il est aussi porteur du schéma de massif qui fixe les grandes orientations, notamment en matières touristique et sportive.

Il peut ainsi suivre les préparatifs et contribuer à la tenue de cet événement dans le respect des éléments de la candidature et des attentes du CIO, notamment en étant attentif en matière d'héritage territorial, d'impact sur la jeunesse et sur les pratiques sportives. En associant les forces vives du massif alpin, le Comité peut jouer un rôle important dans la préparation des jeux et a été mentionné dans le dossier de candidature.

Actuellement, un travail conséquent est réalisé pour recenser les équipements sportifs existants.

La thématique des mobilités est également un élément essentiel à prendre en compte dans la préparation de ces jeux qui seront placés sous le signe de la sobriété, de la compacité des sites et de l'héritage (réversibilité des sites, utilité des infrastructures à long terme).

Concernant le calendrier, la décision définitive de sélection du candidat sera donnée en juillet 2024, au terme d'une phase de dialogue ciblée (candidature unique des Alpes françaises pré-retenue).

Pour l'heure, la candidature des Alpes françaises est organisée autour de 4 pôles :

- Pôle Haute Savoie
- Pôle Savoie
- Pôle Briançonnais
- Pôle Nice Côte d'Azur

→ Présentation par les deux Régions : **diaporama joint au présent compte-rendu**

→ Echange entre membres :

Philippe GAMEN : quand connaîtra-t-on la liste précise des sites ? Comment les collectivités seront-elles consultées ?

Bernadette SAUDEMONT : nécessité de faire une place à la culture dans la préparation de ces jeux.

Damien Gaucherand : les deux CRESS prennent acte de cette candidature même si elles auraient souhaité que la candidature soit davantage discutée en amont avec les collectivités

territoriales et les acteurs socio-économiques. Elles notent par ailleurs l'intention de sobriété affichée et seront attentives aux choix d'investissements qui seront consentis (logement permanent, logement des saisonniers, développement des dessertes ferroviaires, etc.) ; Les CRESS se désolidariseraient du Comité de massif si ces intentions ne restaient que des mots.

Pour accueillir l'adhésion de la population, il est absolument nécessaire qu'elle soit associée aux décisions.

Patricia MORHET-RICHAUD : Avec ses forêts et ses bois de qualité, les Alpes disposent de ressources à valoriser pour les JOP. La certification « Bois des Alpes », outil de la CIMA, garantit un impact environnemental faible et permet de sensibiliser la population au développement durable. Ces jeux représentent ainsi une véritable opportunité pour les territoires alpins de valoriser une ressource locale et renouvelable. Lors du dernier Comité de massif, le groupe « Forêt » avait formulé le vœu que le bois local soit utilisé pour les futurs aménagements envisagés dans le cadre de ces JOP, avec une mention particulière à inscrire dans les différents cahiers des charges. Une motion a été rédigée en ce sens et sera soumise à l'approbation des membres du Comité lors de la prochaine session plénière.

Denise Leiboff : Ces JOP représentent une opportunité pour mettre en avant tous les produits de terroir et les savoir-faire locaux.

Antoine PIN, directeur de l'association « Protect our winters » (POW) : POW a travaillé à l'élaboration de 17 critères relatifs à la durabilité potentielle des JOP et appelle le comité de massif à s'en saisir, pour mettre du sens derrière les intentions (durabilité, héritage, sobriété).

#### **Éléments de réponse du préfet coordonnateur de massif :**

- Initialement, la candidature alpine visait les jeux de 2034 ou 2038 mais le CIO a souhaité que les Alpes françaises se positionnent pour les JOP de 2030, réduisant ainsi considérablement le timing nécessaire à une phase de consultation préalable. Face à ces délais resserrés, un débat public n'est plus envisageable aujourd'hui.
- La culture sera un élément important du dossier de candidature ; il en va de même avec la valorisation des ressources locales et du patrimoine alpin. Il faudra aussi travailler sur la partie relative à l'animation des territoires. Les retours d'expériences des JO de 2024 à Paris seront sources d'inspiration et aideront à faire des JOP de 2030 un nouveau modèle de JO d'hiver.
- Le Comité de massif jouera un rôle dans la préparation de ces jeux en tant que relais des acteurs territoriaux. La responsabilité du Comité de massif s'exprimera par des résolutions, voire des motions si nécessaire. Il serait judicieux que le Comité de massif des Alpes se dote d'un groupe de travail pour partager les enjeux sur les JO, faire des propositions répondant aux exigences du CIO.
- Les JOP 2030 pourraient apparaître comme peu en phase avec les préoccupations des populations face au changement climatique. C'est pour cela que l'enjeu de sobriété est mis en avant : il est par exemple prévu que 90% des équipements sportifs accueillant des épreuves soient réutilisés. Quant à la question des mobilités décarbonées, elles seront au cœur du dossier de candidature (ascenseurs valléens, amélioration des infrastructures existantes).

- Le Comité de massif aura également un rôle important à jouer pour veiller à la bonne utilisation des deniers publics et faire en sorte que ces jeux répondent aussi à un objectif de sobriété financière.

Intervention de Fabrice Pannekoucke :

- C'est une chance extraordinaire d'organiser une fois de plus cet évènement sur le Massif des Alpes.
- Au-delà des préoccupations liées au changement climatique, il ne faut pas oublier l'objectif de performance sportive qui reste l'objectif majeur d'une olympiade. Les valeurs d'effort, de dépassement de soi que le sport véhicule sont un exemple à suivre pour faire de ces jeux une réussite en matière d'aménagement durable des territoires, d'accélération du développement territorial et donc de conception de « la montagne de demain ». Les jeunes en seront les premiers bénéficiaires.
- Il n'y a qu'un seul objectif à avoir : réussir et valoriser tout ce qui fait la force des territoires alpins : *« Albertville : 30 ans après, on en profite encore »*.

Intervention de Chantal Eyméoud :

- Cette vision est partagée par la Région Sud.
- Ces jeux constituent en effet une opportunité historique de valoriser la montagne.
- Les élus se sont fortement mobilisés pour porter cette candidature, et maintenant que la démarche est engagée, tous les acteurs des territoires vont être invités à apporter leur concours pour faire de ces jeux une réussite pour tous. Car l'objectif est bien de continuer à faire vivre les territoires de montagne, toute l'année, et *« c'est avec notre cœur que l'on fera la différence »*.

Intervention d'Arnaud MURGIA, maire de Briançon, représentant les parcs nationaux au Comité de massif :

- C'est une grande première dans l'Histoire des JO que le CIO accepte la candidature de deux régions. La construction de cette candidature commune n'a pas été facile mais elle a réussi.
- Ces jeux permettront de booster les objectifs en termes d'habitat. Par exemple, le fort Vauban constituera le village olympique du pôle de Briançon ; il serait tombé en ruine sans l'opportunité de ces jeux. Désormais, après les JOP 2030, le site réhabilité permettra la création de logements sociaux et de logements pour les saisonniers.
- Ces jeux seront une vitrine des Alpes et une vitrine de la France dans le monde entier, or *« nous avons quelque chose à dire au monde »*.

**→ Après avoir remercié l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et salué le travail réalisé par le commissaire de massif et son équipe, le préfet propose la création d'une commission dédiée au suivi de la préparation de ces JOP 2030, proposition validée en séance sous la forme d'un groupe de travail plutôt que d'une commission (moins formel).**

**La séance est levée à 13h35.**

## **ANNEXE 1 : Composition des commissions**

### **1/ COMMISSION PERMANENTE**

➤ Collège des élus locaux : 13 sièges à pourvoir

<b>Nom</b>	<b>Structure représentée</b>
Fabrice PANNEKOUCKE	Région AURA
Chantal EYMEOD	Région Sud
Magali SURLE-GIRIEUD	Département 04
Bernadette SAUDEMONT	Département 05
Nathalie FAURE	Département 38
Sophie VERNEY	Département 73
Marie-Noëlle BATTISTEL	ANEM
Gérard FOURNIER-BIDOZ	Intercommunalités de France
Michel GRAMBERT	AMF 04
Guy VERNEY	AMF 38
Nicolas EVRARD	AMF 74
Denise LEIBOFF	Communes pastorales
Patricia MORHET-RICHAUD	COFOR PACA

➤ Collège des parlementaires : 2 sièges à pourvoir

Xavier ROSEREN	Député de Haute-Savoie
Emilie BONNIVARD	Députée de Savoie

➤ Collège des acteurs économiques : 5 sièges à pourvoir

<b>Nom TITULAIRE</b>	<b>Structure</b>	<b>Nom BINOME</b>	<b>Structure</b>
Laurent REYNAUD	DSF	Brice BLANCARD	CPME
Jean-Marc VENGEON	SNGM	Claire SCHMITTER	SNAM
Didier BIC	CCI AURA	Régis BOUCHACOURT	CCI PACA
François THABUIS	CERAQ	Eric LIONS	CA PACA
Stéphan FIGUIERE	CMA PACA	Olivier TAVERNIER	CMA AURA

➤ **Collège des Organismes et associations : 5 sièges à pourvoir**

Nom TITULAIRE	Structure	Nom BINOME	Structure
Philippe GAMEN	PNR MdBauges	Nicole PELOUX	PNR Baronnies
Alain BOULOGNE	CIPRA	Camille REY-GOREZ	Mountain Riders
Vincent NEIRINCK	Mountain Wilderness	Francis ODIER	FNE
Arnaud MURGIA	Parcs nationaux	Bernard CLAP <sup>1</sup>	PNR Verdon
Frédéric MICHEL-VILLAZ	FFCAM		

**2/ COMMISSION « ESPACES ET URBANISME »**

➤ **Collège des élus locaux : 11 sièges à pourvoir**

Nom	Structure
Fabrice PANNEKOUCKE	Région AURA
David GEHANT	Région Sud
Nathalie FAURE	Département 38
Sophie VERNEY	Département 73
Marie-Noëlle BATTISTEL	ANEM
Gérard FOURNIER-BIDOZ	Intercommunalités de France
Michel GRAMBERT	AMF 04
Mylène AGNELLI	AMF 06
Nicolas EVRAD	AMF 74
Gilles RIPPERT	AMF 84
Denise LEIBOFF	Communes pastorales

➤ **Collège des parlementaires : 2 sièges à pourvoir**

Xavier ROSEREN	Député de Haute-Savoie
Emilie BONNIVARD	Députée de Savoie

➤ **Collège des acteurs économiques : 4 sièges à pourvoir**

<sup>1</sup> Depuis la session plénière du 11 mars 2024, Bernard Clap a informé le commissariat de massif des Alpes du fait que le binôme d'Arnaud Murgia serait assuré par Jacques Adenot, président du PNR du Vercors.

<b>Nom TITULAIRE</b>	<b>Structure</b>	<b>Nom BINOME</b>	<b>Structure</b>
Brice BLANCARD	CPME	Denis PHILIPPE	CRESS PACA
Laurent REYNAUD	DSF	Jean-Marc VEN-GEON	SNGM
Didier BIC	CCI AURA	Régis BOU-CHACOURT	CCI PACA
Jérémy JALLAT	Jeunes Agriculteurs		

- Collège des organismes et associations : 4 sièges à pourvoir

<b>Nom TITULAIRE</b>	<b>Structure</b>	<b>Nom BINOME</b>	<b>Structure</b>
Camille REY-GOREZ	Mountain Riders	Alain BOULOGNE	CIPRA
Francis ODIER	FNE	Vincent NEIRINCK	Mountain Wilderness
Frédéric PRELLE	UNAT	Arnaud MURGIA	Parcs nationaux
Nicole PELOUX	PNR Baronnies P.	Philippe GAMEN	PNR MdB

### **3/ COMMISSION « TRANSPORTS ET MOBILITE »**

- Collège des élus locaux : 11 siège à pourvoir

<b>Nom</b>	<b>Structure</b>
Agnès ROSSI	Région Sud
Sophie VERNEY	Département 73
Bernadette SAUDEMONT	Département 05
Marie-Noëlle BATTISTEL	ANEM
Pascale BOYER	ANEM
Patricia GRANET-BRUNELLO	Intercommunalités de France
Gérard FOURNIER-BIDOZ	Intercommunalités de France
Alain MATHERON	Intercommunalités de France
Jean-Michel ARNAUD	AMF 05
Guy VERNEY	AMF 38
Guillaume DESRUES	AMF 73

- Collège des parlementaires : 2 sièges à pourvoir

Cyril PELLELAT	Sénateur de Haute-Savoie
Emilie BONNIVARD	Députée de Savoie

- Collège des acteurs économiques : 4 sièges à pourvoir

Nom TITULAIRE	Structure	Nom BINOME	Structure
Christophe DUPUY	CGT		
Brice BLANCARD	CPME		
Olivier TAVERNIER	CMA AURA		
Jean-Marc VENGEON	SNGM	Laurent REYNAUD	DSF

- Collège des organismes et associations : 4 sièges à pourvoir

Nom TITULAIRE	Structure	Nom BINOME	Structure
Camille REY-GOREZ	Mountain Riders		
Arnaud MURGIA	Parcs nationaux		
Antoine PIN	Protect Our Winters	Francis ODIER	FNE
Alain BOULOGNE	CIPRA	Vincent NEIRINCK	Mountain Wilderness

#### 4/ COMMISSION « DEVELOPPEMENT DES PRODUITS DE MONTAGNE »

- Collège des élus locaux : 4 sièges à pourvoir

Nom TITULAIRE	Structure	Nom BINOME	Structure
Colette FABRON	Région Sud	Séverine VIBERT	Région AURA
Cyrille PLENET	EPCI GAM	Jean-Pierre ISSAUTIER	EPCI NCA
Pascale BOYER	ANEM	Denise LEIBOFF	Communes pastorales
Guy CHARRON	COFOR AURA	Patricia MORHET-RI-CHAUD	COFOR PACA

- Collège des parlementaires : 2 sièges à pourvoir

Xavier ROSEREN	Député de Haute-Savoie
Emilie BONNIVARD	Députée de Savoie

➤ Collège des acteurs économiques : 11 sièges à pourvoir

<b>Nom TITULAIRE</b>	<b>Structure</b>	<b>Nom BINOME</b>	<b>Structure</b>
Régis BOU-CHACOURT	CCI PACA	Didier BIC	CCI AURA
Vincent WAUTERS	Groupe Rossignol	Laurent REYNAUD	DSF
Jean-Marc VEN-GEON	SNGM	Claire SCHMITTER	SNAM
Damien GAUCHE-RAND	CRESS AURA	Denis PHILIPPE	CRESS PACA
Eric LIONS	CA PACA	Edouard PIERRE	JA
François THABUIS	CERAQ	Nathalie GRAVIER	CA AURA
Jérémy JALLAT	JA	Christophe LEGER	CA AURA
Olivier TAVERNIER	CMA AURA	Christophe DUPUY	CGT
Edith BOLF	CFDT		
Brice BLANCARD	CPME		
Olivier GAUJARD	FIBOIS		

➤ Collège des organismes et associations : 4 sièges à pourvoir

<b>Nom TITULAIRE</b>	<b>Structure</b>	<b>Nom BINOME</b>	<b>Structure</b>
Frédéric PRELLE	UNAT		
Alain BOULOGNE	CIPRA		
Nicole PELOUX	PNR Baronnies Prov	Jacques ADENOT	PNR Vercors
Vincent NEIRINCK	Mountain wilderness		